

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	93 (1964)
Heft:	4
 Artikel:	Du repos aux loisirs humains
Autor:	Barbey, Léon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040360

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du repos aux loisirs humains

Le repos : une partie du loisir

Dans la vie du travailleur adulte, le loisir ne se réduit pas au repos, à l'opération « recharge des batteries » (cf. *Bulletin pédagogique*, 15 mars 1964). Certes, cette opération-là est nécessaire. Elle occupe normalement une partie du temps laissé libre par le travail. Elle n'en occupe pas la totalité. Entre deux séances de travail, l'homme peut avoir autre chose à faire que se reposer.

Est-ce qu'on s'en rend bien compte ? Si l'*homo faber* ne travaille pas vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la raison n'en est pas seulement qu'il ne le peut pas, physiologiquement et psychologiquement. La raison n'en est pas uniquement qu'il est forcé de s'arrêter pour refaire ses forces physiques, pour récupérer sa pleine capacité de pensée et d'attention, pour se remettre en forme afin de reprendre le travail dès qu'il sera reposé. La fonction « dé-lassement » du loisir, le repos proprement dit n'est qu'un élément partiel du loisir.

Les autres éléments du loisir

Le loisir doit encore servir à autre chose. Non seulement l'*homo faber* ne peut pas travailler sans arrêt, mais il ne le doit pas. Il ne devrait pas le faire, même s'il le pouvait. Car l'homme n'est pas seulement une machine à travailler, l'*homo faber* est aussi un *homo sapiens*.

Travailler n'est pas toute sa raison d'être. Produire est pour lui un moyen, non une fin ; un moyen pour cette fin qui est l'entretien de sa vie et le perfectionnement de son être. Si l'on veut appeler loisir tout ce qui l'occupe en dehors du travail, nous dirons que le loisir comporte, en plus du « repos du travailleur », tous les moyens, autres que le travail, qui contribuent au perfectionnement de son être humain.

Et quels sont-ils ?

Rappelons d'abord les deux fonctions du loisir indiquées par Dumazedier, à côté du délassement :

- le *divertissement* (jeux, récréations, distractions);
- le *développement personnel* (culture physique, intellectuelle, artistique).

Mais c'est encore incomplet. L'énumération reste trop limitée à un point de vue égocentrique. L'homme ne se « réalise » totalement qu'en sortant de lui-même. Ajoutons donc les fonctions désintéressées, oblatives, celles qui relient l'homme à Dieu et à ses semblables ; nous les appellerons brièvement :

- l'*adoration* ;
- le *don de soi aux autres*.

C'est à toutes ces fonctions que l'homme doit vaquer durant le temps non occupé par le travail ou par le repos en vue de la reprise du travail.

Droit au loisir ou devoir du loisir ?

Si ces fonctions constituent les moyens nécessaires pour devenir un homme complet, pour vivre complètement une vie d'homme, le loisir devient un devoir humain. Et l'homme a droit aux conditions qui rendent possible l'accomplissement de son devoir.

Il est clair que je ne puis admettre comme un devoir le loisir occupé par le divertissement, la culture, la vie religieuse, le dévouement social, si j'attribue à l'homme l'unique valeur d'agent de production, conception marxiste, qui ne diffère guère, du reste, de celle de certains patrons. Car alors le loisir, ce serait autant d'enlevé au travail, ou même au repos, justifié en tant que restaurateur des forces pour le travail. Il est des loisirs qui fatiguent (le sport, le jeu prolongé, l'étude libre poursuivie avec acharnement) : il faudrait les proscrire sans rémission. Dans cette optique, on n'aurait pas le droit de tolérer d'autres loisirs que le repos, puisqu'ils risquent de mordre sur la seule valeur admise pour l'homme, son efficience laborieuse.

C'est ainsi que, derrière la conception que chacun se fait des loisirs, apparaît une philosophie de l'homme et de l'humain, une philosophie des valeurs dans l'existence et l'activité humaine. Si notre philosophie voit en l'homme autre chose qu'un producteur économique, nous verrons dans les loisirs une possibilité d'humanisation.

L'exemple des moines

Les sociologues, penchés sur la vie ouvrière, technicienne ou paysanne, n'ont guère eu l'idée de jeter un coup d'œil du côté des contemplatifs. Il nous viendrait pourtant quelque lumière, à réfléchir, par exemple, sur les loisirs des chartreux.

Pour eux, la tâche première se situe dans la fonction que nous avons appelée d'adoration. En un sens, elle devient leur « métier », leur « travail professionnel » au sein de l'Eglise. Or, chacun sait que, même dans son style de vie austère, le chartreux a besoin de « loisirs » : c'est pour lui une condition d'équilibre. Mais de quels loisirs ? Du loisir-repos, commandé par la physiologie, mais aussi du loisir-divertissement, du loisir-culture, et du loisir-relation-communautaire. La différence essentielle est que son activité de divertissement réside, pour une bonne part, dans le travail manuel ; n'étant pas accompli en vue d'un but économique, celui-ci devient pour lui une récréation, une détente. Dans l'ensemble, l'éventail de ses loisirs est plus limité, plus sélectionné que celui des chrétiens,

des prêtres et des religieux à forme de vie active. Mais il est indispensable qu'il en ait.

Or si le divertissement et la culture désintéressée étaient une entorse à la loi du travail, une échappatoire à une obligation essentielle de l'homme, s'ils constituaient une sorte de luxe, pensez-vous qu'on ait vu saint Bruno ou un quelconque législateur monastique leur faire place dans l'emploi du temps régulier des moines ?

Des loisirs pour les non-travailleurs ?

Les jeunes, dont les loisirs nous préoccupent, ne sont pas encore des « travailleurs » au sens strict, des travailleurs qui produisent dans le domaine économique.

On dit, certes, à l'écolier, au collégien, à l'étudiant, qu'ils doivent « travailler ». On juge leur travail scolaire, leurs travaux écrits, leurs travaux d'examen. On note, sur certains bulletins : « Ne travaille pas assez. » C'est le langage courant. Mais il est clair que ce travail-là n'est pas de même nature que le travail professionnel ; il n'est pas économiquement productif.

Tel qu'il est, pourtant, le travail scolaire est aussi fatigant. Il exige donc aussi un temps suffisant de repos. La mesure en varie selon la quantité de travail fourni, selon l'âge de l'élève, son état de santé, sa résistance à la fatigue musculaire, nerveuse et cérébrale. C'est ce qui justifie les vacances trimestrielles et les congés hebdomadaires (sans parler du besoin qu'en ont les maîtres).

Le repos de l'écolier

Réfléchissons un instant sur le sens de la coupure de la semaine scolaire et l'opportunité de la maintenir au jeudi.

Certains font campagne pour aligner la semaine scolaire sur la semaine ouvrière. Tels parents vont jusqu'à penser : « Ces gosses travaillent moins que nous ; pourquoi auraient-ils plus de congés que nous ? » Il est jusqu'à des autorités scolaires, préposées pourtant par leur office à veiller à la saine organisation de la vie scolaire, qui ont perdu le sens des besoins de l'écolier.

On commet ainsi trois erreurs : 1) On méconnaît la différence entre le travail professionnel des adultes et le « travail » scolaire des jeunes ; 2) On sous-estime le coefficient de fatigue de l'étude ; 3) On méconnaît la différence de résistance à l'effort chez le jeune et chez l'adulte.

Le jeune astreint à l'école a besoin d'abord de cette première forme de loisir que nous avons appelée le loisir-repos. Il en a besoin plus tôt et plus souvent que l'adulte. Son organisme, en phase de croissance, n'a pas encore le degré de résistance à la fatigue de l'organisme adulte

pleinement développé et stabilisé. Son esprit n'a pas atteint le degré d'entraînement qui permet à l'adulte une application de plus longue durée.

La quantité de ses heures de « travail » doit être proportionnée à ses forces, et non à celles de ses parents. Or, il arrive fréquemment aujourd'hui que son horaire soit aussi chargé que celui du travailleur adulte. C'est une menace pour sa santé.

Pour rester dans l'optique de nos réflexions, nous insisterons pourtant davantage sur d'autres conséquences.

L'indigestion intellectuelle

En premier lieu, la surcharge prématuée des occupations des jeunes pendant leurs années d'études compromet finalement le succès même de ces études. Toujours pressé, courant d'une occupation à une autre (scolaire ou parascolaire), l'élève n'a plus assez de temps ni assez de calme pour réfléchir. Il n'assimile plus. La mauvaise distribution des coupures de travail le met dans la situation de celui qui, pour gagner du temps, avalerait coup sur coup trois repas successifs, au lieu de les échelonner dans la journée. Il est voué à l'indigestion.

Les loisirs fous

En second lieu, l'entassement sans coupure suffisante des journées scolaires met l'élcolier dans un état de fringale à l'égard des loisirs de pur divertissement. Trop longtemps tendu du lundi au vendredi, il en a assez, il en a par-dessus la tête, il aspire à se jeter goulûment sur des loisirs qui soient aux antipodes des activités de type scolaire et intellectuel. Il se jette sur des loisirs bruyants, tapageurs, désordonnés, où l'intelligence est en vacances totales.

Un régime de travail bien équilibré, où l'effort s'arrête avant le seuil de saturation, durant les longues, toujours plus longues années d'études et d'apprentissage, voilà une condition fondamentale pour ramener les jeunes à des loisirs plus sains, pour ne pas dire moins idiots, à des loisirs plus réellement reposants et par lesquels ils aient encore envie d'épanouir leur humanité, au lieu de la fouler aux pieds pour en avoir perdu le sens et le goût à la suite d'excessives tensions d'esprit.

LÉON BARBEY